

Le Département du Puy-de-Dôme protège les élèves, professeurs et agents des collèges en installant des capteurs de CO2 dans ses collèges publics

Depuis quelques jours, les 57 collèges publics puydômois sont dotés d'une centaine de capteurs CO2 mobiles, ayant vocation à évaluer la performance de l'aération des salles de classe, ainsi que la qualité de l'air intérieur et son renouvellement. Le Conseil départemental a financé à hauteur de 26 892€ l'installation de 1 à 3 capteurs par établissement, selon leurs tailles. Ces capteurs mobiles placés dans des « salles test » permettent d'obtenir des relevés précis sur la qualité de l'air intérieur et de connaître l'impact d'une aération régulière. Il s'agit ainsi de sensibiliser et d'accompagner aux bonnes pratiques d'aération, pour assurer un meilleur renouvellement de l'air intérieur.

Cette action fait suite à la mise en place de 60 capteurs fixes installés par le Conseil départemental dans toutes les salles de restauration des collèges, au printemps 2021 pour un montant de 24 000€. Ces lieux avaient été ciblés prioritairement, dû notamment à un risque élevé de transmission de la Covid 19, lors du brassage des élèves qui ne portent pas leur masque durant le déjeuner.

L'installation de capteurs CO2 s'inscrit dans la continuité des mesures de lutte contre la Covid 19 menées par le Département du Puy-de-Dôme, en accompagnant les chefs d'établissement, les équipes pédagogiques et les agents des collèges.

Pour rappel :

16 100 autotests ont été distribués aux agents départementaux en avril 2021, et janvier 2022, pour un montant total de 44 000€.

Depuis mai 2020, une dotation ininterrompue de masques chirurgicaux, s'effectue pour les agents départementaux exerçant dans les collèges publics, représentant à ce jour un total de 400 000 masques chirurgicaux et 3 500 masques textile. Enfin, des masques FFP2 ont été fournis aux agents plus vulnérables, sur prescription du médecin de prévention. Montant total des équipements de protection : 500 000€.

Ces dispositifs, conformes au protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, viennent compléter les mesures d'organisation, de distanciation, de port du masque, d'aération fréquente des locaux en vigueur dans les collèges puydômois depuis le début de la crise sanitaire.